

PLAN D'AFFECTATION DE LA LOCALITÉ DE PAMPIGNY
PLAN DE DÉTAIL DU VILLAGE

Approuvé par la Municipalité
Hautemorges, le 11 décembre 2023

La Syndique

Le secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du 13 décembre 2023 au 27 janvier 2024

La Syndique

Le secrétaire

Adopté par le Conseil communal
Hautemorges, le 17 novembre 2025

Le Président

Le secrétaire

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le

La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Projet établi par le bureau:
atelier MOP A sàrl
urbanisme et architecture
en collaboration avec le bureau d'étude spécialisé
Ecoscan SA
ingénieur environnement

Version du:

23.09.2025

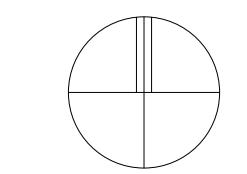
LÉGENDE

 	Périmètre du plan de détail du village
 	ZONE À BÂTIR / 15 LAT
 	Zone centrale A 15 LAT
 	Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
 	Zone mixte 15 LAT
 	Zone d'activités économiques 15 LAT
 	Zone affectée à des besoins publics A 15 LAT
 	Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
 	Zone de verdure 15 LAT
 	Zone de desserte 15 LAT

●	RECENSEMENT ARCHITECTURAL	objets notés 1
●	objets notés 2	
●	objets notés 3	
●	objets notés 4	
 	SECTEURS ET OBJETS DE PROTECTION	
 	Secteurs de protection du site bâti 17 LAT	
 	Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels d'inondation	
 	Objets classés monuments historiques	
 	Objets inscrits à l'inventaire	
 	Espaces réservés aux eaux	
 	Voies de communication historiques avec substance	
 	Inventaire des randonnées pédestres	
 	00/000 Régions archéologiques / n° identification	

Plan établi sur la base cadastrale du 02 juin 2020 fourni par:
Mosini et Cavezel SA
Géomètres officiels
1147 Montricher

certifié conforme selon l'art 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, le



ÉCHELLE PLAN 1:1000

